

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Musée NARBO VIA à NARBONNE, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 13 SEPTEMBRE 2021 à 8h30

Date de convocation : 7 septembre 2021

Délibération
N°B2021_99

Membres en exercice :	20
Votants :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES : BELLOTTI-LASCOMBES Emma

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibérations B2021_75 et B2021_76), BELART Xavier (délibérations B2021_75 et B2021_76), HERAS Guillaume (délibérations B2021_75 et B2021_76), HERNANDEZ Joël (délibérations B2021_75 et B2021_76), LAPALU Christian (délibérations B2021_75 et B2021_76), PY Michel (délibérations B2021_75 et B2021_76), RIO Jean-Louis (délibération B2021_109)

EXCUSES AVEC PROCURATION : -

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes – Culture

OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Le Patio des Arts - Conservatoire à Rayonnement départemental – Demande de renouvellement de subvention auprès de la DRAC Occitanie pour l'année 2022

Le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique du Grand Narbonne a été reconnu d'intérêt communautaire à travers la délibération n°56 du 26 mai 2003. L'arrêté du 11 juillet 2014 a permis son classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental.

À ce titre, le Patio des Arts du Grand Narbonne a bénéficié en 2021 d'une subvention de la Direction Régionales des Affaires Culturelles Occitanie à hauteur de 80 000 €.

N°B2021_99

Ainsi, le Patio des Arts du Grans Narbonne a pu atteindre les principaux objectifs liés à sa labellisation :

- maintenir une tarification sociale,
- favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques,
- diversifier son offre artistique et accompagner sa diffusion sur le territoire,
- développer ses partenariats et s'inscrire dans les réseaux.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Narbonne peut prétendre à une subvention à hauteur de 80 000 € pour l'année 2022 auprès de la DRAC Occitanie.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter l'octroi d'une aide de 80 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie pour le Patio des Arts, Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Narbonne.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 15/9/2021
et de sa publication
le : 15/9/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

